



REJOIGNEZ LE MANIFESTE 2015 DE L'ANPCEN!

www.anpcen.fr

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), associée à France Nature Environnement et la Société Astronomique de France, lance son Manifeste 2015, à l'occasion de l'Année internationale de la lumière de l'Unesco et de la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21), à Paris en 2015: « Inventons l'éclairage du XXI^e siècle ! » à partir de principes, plus contemporains et plus adaptés.

La double approche par l'offre économique et la standardisation du siècle précédent a conduit aux suréquipements et au sur-éclairage nocturne. La quantité globale de lumière émise la nuit n'a cessé d'augmenter au XX^e siècle.

En France : 89 % de points lumineux en plus*!

Les impacts de l'éclairage sur l'environnement, la biodiversité, la santé, la capacité pour tous d'observation du ciel étoilé... les impacts sur les dépenses publiques n'ont pas été intégrés pendant plusieurs décennies.

La seule recherche d'efficacité énergétique, on l'a constaté n'équivaut nullement à la sobriété énergétique. Encore moins à la sobriété lumineuse. L'ANPCEN observe souvent le contraire: certaines réductions de consommation, s'accompagnent en réalité de plus d'éclairages...

L'ANPCEN révéla la première les effets de l'éclairage sur la biodiversité, sur la consommation d'énergie, ses émissions de gaz à effet de serre, ses déchets, sa consommation de terres rares, les effets sur la santé, les dépenses publiques et l'observation du ciel étoilé.

**La vie a besoin de la nuit !
la nuit a besoin de nous.**



L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes est la seule association dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturnes et qui agit conjointement aux deux dimensions nationale et locale: plaidoyer, recommandations, dialogue, pédagogie vers les décideurs publics nationaux et les élus locaux, les acteurs et les citoyens, accompagnement, outils et productions originales, cartographie, centre de ressources... Elle privilégie une approche globale des impacts de la lumière artificielle nocturne et de ses coûts (biodiversité, énergie, santé, budgets, observation du ciel étoilé, gouvernance...). Avec ses adhérents et plus d'une centaine d'associations membres, l'ANPCEN mobilise ainsi plus de 6 000 personnes. Reconnue d'intérêt général, elle est agréée comme association nationale de protection de l'environnement.



Il est vraiment temps en 2015 de changer et d'innover, collectivement, pour inventer l'éclairage du XXI^e siècle. Les deux occasions de l'Année de la lumière décrétée par l'UNESCO, et de la COP 21 en France, doivent inciter tous les acteurs concernés à progresser, à prendre l'engagement de ne plus augmenter la quantité de lumière émise la nuit et à tenir compte de ses impacts sur l'environnement et sur les êtres vivants.

* de 1992 à 2012

MANIFESTE ANPCEN 2015

À L'OCCASION DE L'ANNÉE INTERNATIONALE
DE LA LUMIÈRE DE L'UNESCO ET DE LA COP21 EN FRANCE

INVENTONS L'ÉCLAIRAGE DU 21^e SIÈCLE !



AVEC



Au XXI^e siècle, en Europe notamment, la modernité de la lumière c'est désormais :

- ★ **poser différemment les questions** de l'éclairage en tenant compte des enjeux du XXI^e siècle,
- ★ **ne plus augmenter la quantité globale de lumière artificielle** émise la nuit et la diminuer,
- ★ **augmenter l'apport de lumière naturelle le jour** dans les lieux de vie et espaces professionnels,
- ★ **ne plus fixer systématiquement des minimums d'éclairage à maintenir la nuit**, mais au contraire établir des limites à adopter collectivement ; reconnaître que l'existence de limites dans un monde aux ressources finies est une condition d'existence pour les générations futures,
- ★ **adopter résolument une approche globale, transversale et intégrée** des enjeux de la lumière, pour viser une plus grande cohérence,
- ★ **prendre en compte résolument les externalités ou impacts de la lumière artificielle la nuit**, sur l'environnement, les changements climatiques, les paysages nocturnes et la biodiversité, la santé, les ressources en matières premières rares, l'observation culturelle, citoyenne ou scientifique du ciel étoilé... pour connecter plus « justement » l'éclairage aux grands enjeux du siècle,
- ★ **être solidaires** avec ses voisins de quartiers, de communes, de nations... quant aux conséquences de ses propres choix d'éclairage en terme de pollution lumineuse visible à distance des sources,
- ★ **mieux partager le temps spécifique de la nuit**, ainsi que la qualité de la nuit avec les êtres vivants de la biodiversité, indispensables aux vies humaines,
- ★ **faire évoluer les usages de la lumière**, d'abord par des mesures de bon sens, sans coût, simples et à effets immédiats, en euros, en Kwh et en nuisances lumineuses évitées ; puis progresser par certains équipements ou investissements,
- ★ **tenir compte pour certains investissements de leur surcoût**, des coûts de fonctionnement et de maintenance dans les dettes et budgets des communes, donc de l'impôt des citoyens. Associer les citoyens aux enjeux, aux choix et leurs conséquences,
- ★ **éco-concevoir**, recycler, réutiliser, réemployer,
- ★ **qualifier la nature des services rendus par l'éclairage**, plutôt que les matériels seulement ; faire évoluer les offres par les principes de l'économie de fonctionnalité (garantir des fonctions et pas seulement des produits) et par ceux de l'économie circulaire

(privilégier l'approche et la gestion en cycles, plus inspirée des solutions trouvées par le vivant),

- ★ **répondre aux besoins réels des personnes**, des sites et de l'environnement en les consultant ; concevoir des installations sur mesure,
- ★ pour les acteurs économiques du secteur, fabricants, installateurs, concepteurs, **s'engager publiquement quant à leur responsabilité sociétale**, au regard des 7 domaines des lignes directrices Iso26000. Et s'engager publiquement contre l'obsolescence programmée,
- ★ **répondre dans les normes non obligatoires**, d'une prise en compte visible des enjeux environnementaux,
- ★ **organiser des règles** et un cadre de régulation, de manière concertée,
- ★ **rendre publiques les données** publiques relatives à l'éclairage public, en open data et favoriser l'open innovation. Créer une documentation indépendante.

Définitivement, en 2015 et au XXI^e siècle, la modernité de la lumière, ce n'est plus :

- ★ le tout technologique pour unique principe ou valeur de progrès, sans questionnement sur les finalités et impacts,
- ★ les seules approches photométriques ou d'efficacité énergétique, sans approche globale,
- ★ la multiplication des mises en lumière et l'augmentation de la quantité globale de lumière émise la nuit,
- ★ la seule prescription d'investissements techniques et financiers, sans amélioration par les usages et le recours au bon sens,
- ★ les choix de lumière orientés principalement par des logiques massives et organisées de l'offre économique,
- ★ les approches normalisées et standardisées, mal ou non adaptées aux vœux des élus, des acteurs, des citoyens et aux spécificités de terrain.



REJOIGNEZ-NOUS SOUTENEZ NOTRE MANIFESTE :

envoyez un mail de soutien à info@anpcen.fr, avec votre nom ou le nom de votre organisation (ou sur notre site www.anpcen.fr rubrique « échanger »)



RELAYEZ NOTRE MANIFESTE ET VOTRE SOUTIEN :

sur Twitter et réseaux sociaux : [@anpcen](https://twitter.com/anpcen)
Notre manifeste est disponible également en langue anglaise
www.anpcen.fr